



Fribourg Centre de Contact Suisses-Immigrés
Freiburg Kontaktstelle Schweizer-Immigranten



Rapport d'activités 2022

Enjeux actuels pour nos mandant·e·s

La double peine des femmes migrantes victimes de violence domestique

Le CCSI Fribourg est régulièrement confronté à des cas de violence domestique. En 2022, nous avons reçu un nombre particulièrement élevé de femmes migrantes victimes de violence dans le couple (18). Il s'agit souvent de femmes venues en Suisse via un regroupement familial. Peu après le mariage, la femme subit des violences de son partenaire, raison pour laquelle elle décide de quitter le foyer. La rupture de la vie commune dans les trois années suivant le mariage remet en question le permis de séjour de la personne venue en Suisse suite à un regroupement familial. Au traumatisme des maltraitements s'ajoute ainsi la peur de l'expulsion.

En cas de violences conjugales, l'art. 50 al. 1 let. b de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) permet de prolonger l'autorisation de séjour de certaines victimes, mais cette loi n'est applicable qu'aux personnes dont le ou la partenaire a un passeport suisse ou une autorisation d'établissement (permis C). En outre, les conditions d'application sont très restreintes. Les autorités migratoires ne reconnaissent souvent l'intensité des violences requise pour le renouvellement du permis de séjour que lorsqu'une plainte pénale a été déposée. De plus, les violences psychiques ne sont fréquemment pas prises en compte et les exigences en matière de preuve de la violence sont trop élevées. Ainsi, les attestations des psychologues, médecins et services spécialisés sont parfois mises en doute.

Au lieu de protéger les victimes, la législation actuelle et son application renforcent donc trop souvent la dépendance des victimes vis-à-vis des auteurs de violences. Par crainte d'être renvoyées de Suisse (et parfois d'être séparées des enfants), les femmes concernées choisissent dans certains cas de rester dans le foyer où elles sont maltraitées. Dans ce contexte, le travail du CCSI s'avère indispensable. Nos juristes, spécialistes en la matière, connaissent les exigences des preuves requises. Au cours des années et en collaborant étroitement avec le réseau, nous avons soutenu avec succès de nombreuses victimes dans leurs démarches auprès des autorités migratoires pour le renouvellement du permis de séjour, et avons ainsi contribué à diminuer la double peine illustrée ci-dessus.

Afin de promouvoir une protection efficace des victimes en Suisse, le CCSI soutient le projet de modification de loi «Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visées à l'article 50 LEI en cas de violence domestique». Le projet vise à élargir le droit à l'octroi d'un permis de séjour autonome aux victimes de violences domestiques indépendamment du statut de séjour de leur conjoint. Il exige aussi une adaptation des bases d'évaluation de la violence domestique.

→ Lisez plus sur cette thématique dans "PANORAMA", le journal de l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers·ères.

Activités associatives

Réseautage accru et pérennisation du projet pilote

Le CCSI Fribourg a été accompagné pendant plusieurs années par un coach en organisation afin d'aider l'association à développer des bases structurelles saines et ainsi une meilleure stabilité dans son fonctionnement. Cette supervision s'est terminée en 2022 avec l'élaboration participative d'une charte associative, qui sera finalisée et publiée au cours de l'année 2023. Nous sommes reconnaissants et fiers des grands pas que notre association a pu réaliser ces dernières années.

Sorti renforcé de ce processus, le CCSI a continué en 2022 à s'ouvrir davantage vers l'extérieur et à poursuivre ses projets. Ainsi, nous avons beaucoup investi dans le réseautage et, grâce à une trentaine de rencontres, nous avons renouvelé nos contacts et agrandi notre réseau. Les échanges ont été fructueux et ont donné un nouvel élan à notre engagement en faveur des personnes immigrées dans le canton de Fribourg. En effet, le travail en réseau a rendu visible notre association à un plus grand nombre de personnes. Il a également constitué un terrain fertile pour des réflexions avec nos partenaires dans le but d'améliorer nos prestations et détecter certaines lacunes dans le système. Le CCSI a fait de son mieux pour faire avancer des causes qui lui sont chères, que ce soit dans le domaine de la protection des femmes migrantes victimes de violence domestique, dans la non-discrimination au niveau institutionnel de personnes racisées ou encore dans la sensibilisation des sans-papiers à leurs droits en matière d'assurance maladie.

La permanence décentralisée à Bulle, qui a débuté en juin 2021, se termine en tant que projet pilote et entre désormais dans la phase de pérennisation. L'évaluation du projet confirme sa pertinence car il démontre que la décentralisation a su atteindre un nouveau public qui ne se serait pas rendu dans nos locaux à Fribourg. Dans nombre de cas, il s'agit de personnes qui n'ont pas les moyens de se déplacer ou de familles avec enfants à garde. En outre, le fait de proposer une permanence supplémentaire par mois a rendu notre service davantage accessible pour l'ensemble des bénéficiaires et nous a permis d'être plus réactif en cas d'urgences.

L'expertise du CCSI et sa pertinence dans le tissu associatif fribourgeois étant reconnues, l'association continuera en 2023 sur la lancée des dernières années pour offrir des conditions de travail mieux adaptées aux qualifications du personnel. Un objectif principal consiste à trouver des fonds qui nous permettront, d'une part, d'augmenter les pourcentages de travail afin de répondre à la sollicitation croissante de la permanence et d'autre part, d'ajuster les salaires. Le CCSI continue ainsi à tracer sa route en consolidant ses acquis, tout en explorant de nouveaux possibles. Sans cesse alimentée par l'énergie des rencontres, par l'émotion des histoires de vie partagées, par les petites comme les grandes victoires, sa flamme est intacte.

Permanence

Sollicitation croissante de nos permanences à Fribourg et Bulle

En 2022, nous avons conseillé ou accompagné 351 personnes, soit 35% de plus par rapport à 2021 ! N'oublions pas que derrière une demande, c'est souvent toute une famille qui est concernée, notre accompagnement a dès lors bénéficié indirectement à nettement plus de personnes. La sollicitation croissante de notre permanence est, d'une part, le fruit de notre travail en réseau et de notre expansion dans le sud du canton. D'autre part, elle reflète un besoin accru de la population migrante de recourir à notre service. En cause notamment, une politique migratoire restrictive, la péjoration de la situation économique de nombreux ménages et la détresse psychologique en hausse. Tous ces éléments ont conduit dans de nombreux cas à une précarité extrême, à un sentiment d'impuissance, d'insécurité ainsi qu'à des difficultés pour répondre aux exigences d'intégration et gérer les tâches administratives complexes.

Défense des droits humains

Le CCSI Fribourg est expert en droit des étrangers et de l'intégration. Toutefois, nos juristes sont souvent amené·e·s à recourir aux droits humains pour défendre nos mandant·e·s. A titre d'exemple, le CCSI a recouru au Tribunal Cantonal (TC) pour que Pascoal* (ressortissant angolais) puisse se marier avec sa conjointe Fanny* (ressortissante suisse) et conserver son lien étroit avec ses deux enfants. Pascoal a fui en Suisse à l'âge de cinq ans. Son permis B lui a été retiré en 2018 en raison de condamnations pénales, et le jeune homme a

continué à séjourner en Suisse sans permis. Quand Pascoal se met en couple avec Fanny, une amie d'enfance, il est déjà père d'un enfant d'une première union. Les autorités migratoires refusent la demande de permis de séjour en vue de mariage, déposée par le CCSI mi-2020. Ils ne prennent pas en compte son droit au respect de la vie familiale, son droit à se marier ainsi que les droits de l'enfant. Ils insistent plutôt sur le passé pénal de Pascoal, alors que celui-ci montre depuis lors un comportement irréprochable, entretient une relation étroite avec son premier enfant et que le couple attend un enfant commun. Le CCSI a recouru au TC fin 2020 et après des mois de procédure contentieuse, le TC nous donne raison en 2022.

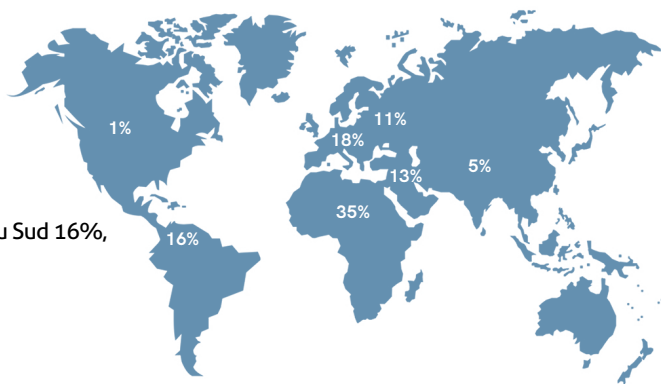
Cet exemple montre bien la complexité des situations traitées par le CCSI et comment un lien de confiance et de non-jugement a pu être établi grâce à l'indépendance et au professionnalisme dont ses juristes font preuve. Grâce à l'accompagnement du CCSI Fribourg, Pascoal, comme les autres mandant·e·s, sont mis·es au courant de leurs droits, leurs devoirs et des différents moyens d'action mis en œuvre pour assurer leur défense. L'accompagnement du CCSI permet aux individus de revendiquer leurs droits essentiels, trop souvent méconnus et bafoués, et de leur ouvrir de nouvelles voies, là où souvent le sentiment d'impuissance avait pris le dessus.

*prénoms d'emprunt

Statistiques

Provenance

Afrique 35%,
Asie 5%
Moyen-Orient 13%,
Amérique Centrale & du Sud 16%,
Amérique du Nord 1%,
Europe hors UE 11%,
UE & Suisse 18%



Sollicitation croissante

+ 35%
par rapport à 2021

41%

des personnes
consultées ne disposent
pas d'un permis de
séjour ou sont en attente
du renouvellement

Notre permanence
sans rdv a été sollicité

288

fois pour des entretiens
individuels

Nous avons
conseillé ou accompagné

351

personnes / familles

131

dossiers ont été
suivis par nos
juristes

Nature de la demande

Regroupement familial / autorisation en vue du mariage

97

Renouvellement et révocation de permis

55

Assurance maladie / subsides

48

Informations générales sur l'obtention d'un permis

46

Transformation permis B en C / F en B

31

Cas de rigueur

14

Autres procédures*

57

52%

de nos
bénéficiaires
sont des femmes

* Aide administrative, changement de canton, naturalisation, expulsion/renvoi

Comptes

Comptes pertes et profits 2022

Salaires	191'004.85	Loterie Romande	180'000.00
Charges sociales	28'139.55	Canton de Fribourg (SASoc et IMR)	62'000.00
Autres charges de personnel	1'431.15	Ville de Fribourg (Cohésion sociale)	5'000.00
Locaux	26'019.85	Communes	4'450.00
Charges administratives et informatiques	22'534.41	Cotisation/Dons	11'400.05
Communication externe	2'882.90	Contribution mandant-e-s	13'430.00
Autres charges d'exploitation	1'383.30	Produits divers	3'441.85
Charges financières	301.13	Dissolution provisions	6'500.00
		Provision réserve de fonctionnement	-10'000.00

Total des dépenses	273'697.14	Total des recettes	276'221.90
---------------------------	-------------------	---------------------------	-------------------

Résultat 2022	2'524.76
----------------------	-----------------

Bilan au 31.12.2022

Trésorerie	68'396.15	Dettes à court terme	9'670.95
Actifs transitoires	2'726.80	Passifs transitoires	3'512.60

Actifs mobilisés	71'122.95	Fonds étrangers	13'183.55
-------------------------	------------------	------------------------	------------------

Garantie loyer	1'821.80	Réserves	36'500.00
Mobilier de bureau	1.00	Provisions	0.00
		Capital de l'organisation	18'280.94
		Bénéfice ou perte reporté-e	4'981.26

Actifs immobilisés	1'822.80	Fonds propres	59'762.20
---------------------------	-----------------	----------------------	------------------

Total Actifs	72'945.75	Total Passifs	72'945.75
---------------------	------------------	----------------------	------------------

Comptes 2022 vérifiés par Dominique Seydoux.

Nos comptes détaillés seront présentés à notre AG 2023 et sont disponibles auprès de notre secrétariat.

Finances

Dans le but de mieux prendre en compte la valeur des prestations fournies et les aptitudes des collaborateurs·trices, le comité a légèrement ajusté les salaires vers le haut. Il a en outre augmenté temporairement le taux de travail de la secrétaire générale à un 50 % afin de mener à bien les nombreuses tâches prévues pour 2022. Cela s'est traduit par une augmentation des charges salariales et sociales. La dissolution

du montant prévu pour les projets bureautiques nous a permis d'améliorer l'espace bureau et d'attribuer un mandat pour le soutien informatique. En raison de diverses petites économies ainsi qu'une augmentation significative des mandats, nous avons pu équilibrer nos comptes et même augmenter notre réserve de fonctionnement qui sera la bienvenue pour faire face aux dépenses en 2023.

Vous pouvez nous soutenir

Devenez membre (cotisation annuelle CHF 60.- individu / 100.- collectif)
Par votre cotisation, vous offrez un soutien régulier au CCSI. Vous renforcez ainsi la stabilité et l'indépendance de notre association sans but lucratif, qui œuvre à garantir l'accessibilité de ses prestations à toutes et tous.

Devenez marraine ou parrain
(CHF 160.-)

Afin de rester accessible pour le plus grand nombre, le CCSI s'efforce de maintenir des tarifs le plus bas possible : 20 CHF pour une consultation unique et 160 CHF par année pour les suivis personnalisés. En devenant marraine ou parrain, vous soutenez directement nos bénéficiaires les plus démunis en couvrant leur participation aux frais de dossier.

Devenez donateur (ponctuel, régulier, legs et successions)
Par votre don, vous supportez directement notre travail de permanence juridique et sociale. En faisant un legs, vous continuez à soutenir le CCSI au-delà de votre vie et contribuez ainsi à la défense des personnes migrantes dans la durée.

CCP 17-10124-8
IBAN CH56 0900 0000 1701 0124 8

Rue des Alpes 11 - CP 110
1701 Fribourg
Tél. 026 424 21 25
info@ccsi-fr.ch
www.ccsi-fr.ch

Remerciements

Membres du comité (bénévole)

Paul Attallah (président),
Margaux Maradan (vice-présidente jusqu'en septembre 2022),
Alain Berset, Cléa Gurtner, Damian Vogel.

Le comité a investi environ 31 jours de travail bénévole pour le CCSI.

L'équipe de travail (235% EPT)

Nicola Lazizzera
(conseil juridique et social - 80%)
Lauriane Pivetta
(conseil juridique et social - 60% jusqu'au 30 sept.)
Chantal Uwamahoro
(conseil juridique et social - 60% à partir du 1er oct.)
Carima Grunder
(secrétariat général - 50%)
Emmanuelle Lambert
(administration et accueil - 40%)
Maria Folleco
(ménage - 5%), remplacée par
Mireille Banzadio

Personnes mandatées

Laetitia Albinati
(mandat de comptabilité)
Damian Vogel
(mandat de soutien informatique)
Bernard Carrel
(mandat de supervision)

Bénévoles ponctuels

Bernard Carrel
(conseiller en organisation)
Dominique Seydoux
(révision des comptes)

De vifs remerciements sont également adressés :

Aux membres, aux donateurs et donatrices, aux parrains et marraines de l'association pour leur soutien et leur implication.

Aux communes, paroisses, entreprises et associations qui nous soutiennent financièrement.

A la Loterie Romande, à l'État de Fribourg et la Ville de Fribourg pour leur indispensable soutien.

Au réseau pour la précieuse collaboration.

Impressum

Textes et statistiques :
Carima Grunder, Cléa Gurtner, Alain Berset
Image :
unsplash
Réalisation et impression :
Le Cric Editions
Tirage :
400 exemplaires



Ville de Fribourg



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Bureau de l'intégration des migrant-e-s
et de la prévention du racisme IMR
Fachstelle für die Integration der Migrantinnen
und für Rassismusprävention IMR



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD